

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240920DEC103

Objet: Marché pour l'extension et de rénovation du Groupe Scolaire Jean Moulin - attribution des lots 5,12 et 13

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la relance de l'opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire Jean Moulin,

VU la décision n° 202240619DEC075 relative à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2024 pour les lot 5, 6 12 et 13,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que pour le lot 6 "Couverture - Etanchéité", aucune offre n'a été déposée, il convient de déclarer ce lot infructueux. Le lot sera attribué ultérieurement,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : MENUISERIE GENEVRIER SAS – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
- Dénomination du marché : Relance Opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire Jean Moulin
- Lot n° 5 : Menuiserie extérieure bois
- Prix global et forfaitaire : 258 932,00 euros H.T.
- Durée : 19 mois
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : MENUISERIE BATIMENT ROUX FRERES SAS – 07340 CHAMPAGNE
- Dénomination du marché : Relance Opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire Jean Moulin
- Lot n° 12 : Menuiserie intérieure – Cloison mobile – Mobilier
- Prix global et forfaitaire : 420 950,00 euros H.T.
- Durée : 19 mois
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 3 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : SERPAY SAS – 69150 DECINES CHARPIEU
- Dénomination du marché : Relance Opération d'extension et de rénovation du groupe scolaire Jean Moulin
- Lot n° 13 : Serrurerie
- Prix global et forfaitaire : 91 419,00 euros H.T.
- Durée : 19 mois
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 6 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

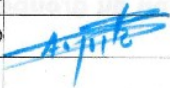
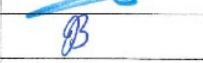
jeudi 12 septembre 2024

Objet de la consultation :

Extension et rénovation du groupe scolaire Jean Moulin
Relance 4 lots

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
	Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Denis SERRAILLE Responsable Pôle Energies et conduite d'opération	
		
		

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

Lot 5 – Menuiserie extérieure bois

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 MENUISERIE GENEVRIER
- 2 MENUISERIE BROUSSE ET CHARRE
- 3 PERRET SARL

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

MENUISERIE GENEVRIER

Pour : Unanimité Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 6 – Couverture – Etanchéité

☐ retient le classement des offres proposé

En l'absence de plis, ce lot est déclaré infructueux

Lot 12 – Menuiserie intérieure – Cloison mobile – Mobilier

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 MENUISERIE DE BATIMENT ROUX FRERES
- 2 TOFFOLETTI

L'entreprise MENUISERIE AGENCEMENT CONCEPT a répondu hors délai à la demande de précision, son offre est donc irrégulière

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

MENUISERIE DE BATIMENT ROUX
FRERES

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 069-216900290-20240920-20240920DEC103-AU



Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 13 – Serrurerie

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 SERPAY
- 2 METALLIANCE INDUSTRIE
- 3 M2B
- 4 KCM

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

SERPAY

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :

Evelyne BRUNET

